

ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015 DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DE L'AGENDA 21 DE PAULHAC

La charte de la participation de l'Agenda 21 de Paulhac a été validée par le GPC et adoptée en Conseil Municipal le 9 mars 2015 : une nouvelle étape franchie vers l'Agenda 21 de Paulhac.

L'AGENDA 21 DE PAULHAC QU'ES ACE ?

1. Un Agenda 21, qu'est ce que c'est ?

C'est tout un programme d'actions à mettre en place sur un territoire. Il est réalisé avec la participation de la population locale et s'appuie sur une démarche de développement durable.

2. Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

C'est un mode de développement qui répond à nos besoins, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité de nos enfants et petits enfants à répondre aux leurs. Il prend en compte autant les aspects économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux.

3. A quoi ça sert ?

L'objectif principal d'un Agenda 21 c'est de mieux faire vivre le territoire concerné, en développant ses atouts, dans tous les domaines, avec l'idée de les préserver.

4. Comment c'est construit ?

Les élus municipaux de Paulhac ayant défini 3 axes prioritaires pour leur Agenda 21 : Environnement, Transports-mobilité-énergie-changement climatique, Solidarité-cohésions sociale-culture, des actions prioritaires seront ensuite recherchées par un Groupe de Propositions et Contribution (GPC). Pour chaque action, l'Agenda 21 précisera les objectifs, les moyens nécessaires et les outils d'évaluation après validation par le Conseil municipal des actions retenues.

5. Qui pilote l'Agenda 21 de Paulhac ?

L'ensemble du Conseil Municipal est mobilisé par le développement durable et s'est doté d'une élue référente, [Nathalie Rumeau](#).

6. Quel est le territoire de l'Agenda 21 de Paulhac ?

Il s'agit du territoire communal soit 14 km². Mais l'Agenda 21 prendra en compte des éléments du territoire plus large dans lequel il s'inscrit (communauté de communes, SCoT, département...).

7. Qui participera ?

Tous les citoyens du territoire sont concernés par l'élaboration de l'Agenda 21. La concertation et la participation sont des éléments majeurs de son succès. L'Agenda 21 s'appuie ainsi sur un [Groupe de Propositions et Contribution \(GPC\)](#). D'autres possibilités de s'exprimer sont mises en place avec la mise à disposition en mairie d'un « livre de propositions » et une « [boîte à propositions électronique](#) » disponible sur le blog dédié : www.agenda21paulhac.wordpress.com. Tout au long de la mise œuvre des actions de l'Agenda 21, les citoyens sont invités à participer.

8. Pourquoi un Groupe de Propositions et de Contribution?

Le groupe a pour mission d'apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour le programme d'actions de l'Agenda 21 de Paulhac. Le programme constitué représentera sa contribution collective présentée à l'occasion du Conseil Municipal du mois de juin 2015.

9. Qui fait partie du Groupe de Propositions et Contribution (GPC) ?

6 élus et 3 employés municipaux se sont engagés volontairement pour faire partie du GPC, 6 citoyens se sont portés volontaires à l'occasion de la soirée de lancement de l'Agenda 21 du 23 janvier 2015. Le GPC est constitué avec un souci de représenter au mieux l'ensemble du territoire : hommes et femmes, jeunes et seniors, équité géographique, groupes socioculturels.

Ce Groupe se réunira 4 fois pendant l'élaboration de l'Agenda 21. Il a pour fonction de proposer, choisir et s'approprier, sur la base des travaux menés tout au long de la mission, les différents éléments qui constitueront l'Agenda 21 local.

10. Concrètement, comment ça va se passer ?

Le Groupe de Propositions et de Contribution se réunira 4 fois : trois fois pour construire une programme d'actions pour le territoire et une fois pour la recherche d'indicateurs de suivi et d'évaluation des actions engagées. Chacun sera invité à s'y exprimer librement, dans le respect des autres.

11. Quels sont les moyens financiers de l'Agenda 21 de Paulhac ?

La commune en s'engageant dans un agenda 21 marque sa volonté d'agir. Ainsi, lorsque le programme d'actions sera validé, la commune s'engage à financer, dans la mesure de ses moyens, le programme d'actions Agenda21.

12. Qui décide ?

La Commune de Paulhac est le maître d'ouvrage de l'Agenda 21 : c'est elle qui décidera des actions à engager

13. Quel sera le contenu de l'Agenda 21 de Paulhac ?

Il sera ce que les parties prenantes proposeront dans le cadre des compétences de la Commune et dans le souci de l'intérêt collectif. On ne saurait dire à l'avance le résultat de ce travail d'élaboration.

14. Qui assure l'accompagnement technique ?

La commune de Paulhac a sélectionné l'ARPE, Société Publique Locale, pour l'accompagner dans sa démarche.

15. Quel est le délai d'élaboration de l'Agenda 21 du Paulhac ?

Initié en 2014, l'Agenda 21 se concrétisera par le choix d'actions à mettre en œuvre en Conseil Municipal du mois de juin 2015. Ce ne sont que les premières actions d'un programme qui se poursuivra dans le temps.

16. Qui a eu l'initiative ?

Le Conseil Municipal de Paulhac s'est engagé formellement dans la réalisation d'un Agenda 21 lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2014.

17. L'Agenda 21 a-t-il un caractère obligatoire ?

Non, c'est le fruit d'une démarche volontaire.

18. Comment seront évaluées les actions ?

Des outils de suivi et d'évaluation des actions locales retenues seront mis en place par le Groupe de Propositions et de Contribution. Cette grille permettra à la Commune de suivre précisément l'avancement des actions, de les évaluer et, éventuellement, de les réorienter.

19. L'Agenda 21 de Paulhac pourra-t-il être actualisé ?

Oui. Ce programme d'actions n'est qu'un début, il sera périodiquement évalué pour être actualisé et enrichi. La consultation de la population sera poursuivie tout au long de la vie de l'agenda 21.

20. D'où vient le nom d'Agenda 21 ?

Dans son agenda 2015, on note ce que l'on prévoit de faire, au jour le jour, en 2015. De la même manière, l'Agenda 21 correspond à ce que l'on veut faire au 21e siècle. Il trouve son origine au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, au cours duquel 178 pays ont adopté un plan d'action global, l'Agenda 21. L'objectif : assurer un développement durable à l'ensemble des habitants de la planète.

21. Combien existe-t-il d'Agenda 21 dans la Région ?

En janvier 2015, environ 80 Agendas 21 sont actifs, en cours de réalisation ou à l'état de projet, à l'échelle de Midi-Pyrénées.

CHARTRE DE LA PARTICIPATION

Charte de la participation à l'Agenda 21 de Paulhac

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2014, la commune de Paulhac a pris la décision d'élaborer un Agenda 21 local : déclinaison d'un programme d'actions visant à développer durablement le territoire.

Lors du séminaire du 4 novembre 2014, les élus ont décidé d'engager des réflexions autour de 3 axes prioritaires :

- environnement ;
- énergie / transports-mobilité / changement climatique ;
- solidarité / cohésion sociale / culture.

La charte de la participation de l'Agenda 21 de Paulhac a été validée par le GPC et adoptée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

LA CHARTE DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

Elle a pour objectif de :

- **promouvoir la participation citoyenne** par une information tout au long de la démarche, par l'écoute et l'échange ;
- **donner de la lisibilité à la démarche** en précisant les modalités de mise en œuvre et le rôle de chacun ;
- **établir entre les différents partenaires un code commun de bonne conduite**, lequel définit la concertation et fixe les conditions nécessaires à son bon déroulement.
- **Ecouter les propositions et échanger avec les citoyens pour construire ensemble une contribution collective.**

Un groupe de propositions et de contribution (GPC) est donc mis en place pour enrichir, contribuer et **proposer des actions concrètes** en réponse aux 3 axes prioritaires identifiés pour la commune.

ROLE DES PARTICIPANTS

LE GROUPE DE PROPOSITIONS ET DE CONTRIBUTION (GPC) C'EST UN GROUPE DE TRAVAIL.

Les participants contribuent aux débats, proposent des actions, exposent leurs points de vues et partagent leurs connaissances et leurs usages du territoire.

Ils s'engagent à respecter les différentes opinions exprimées.

La participation, par sa nature, génère des échanges susceptibles d'éclairer les décisions. A cet effet, ils s'engagent à adopter une attitude bienveillante, à écouter les autres participants pour garantir des débats courtois et construire, ensemble.

- [**un groupe de 15 personnes** : 6 élus, 6 citoyens, 3 employés communaux
- [**reflet de la diversité de la population communale et le plus représentatif possible de la richesse du territoire** :
 - } – La représentativité géographique communale (centre et hameaux),
 - } – L'équité hommes-femmes,
 - } – L'équité intergénérationnelle,
 - } – L'équilibre des catégories socio professionnelles
- [**Objectif : apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour constituer un programme d'actions collectif de l'Agenda 21 de Paulhac**, grâce à :
 - } - un travail de réflexion,
 - } - la formulation des objectifs,
 - } - des propositions,
 - } - la mise en place d'indicateurs de mesures des actions,
 - } - l'information du Conseil Municipal et des autres citoyens, tout au long de la démarche.

Organisation & calendrier

[– mars- avril-mai 2015 : 3 réunions de travail du GPC

[– Juin 2015 : présentation de la contribution collective du GPC au Conseil Municipal et choix des premières actions retenues en Conseil Municipal

[– septembre 2015 : réunion du GPC pour choisir des indicateurs pragmatiques d'évaluation, de suivi des actions sélectionnées.

ROLE DE L'ANIMATEUR

Un animateur externe à la collectivité assure une fonction de médiation entre les différents participants. Il veille au respect de l'ordre du jour, dans ses thématiques comme dans son minutage. Il distribue et régule les prises de parole de manière équitable pour permettre à tous de s'exprimer. Il propose des éléments de synthèse et fait procéder à la validation des propositions de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La collectivité mettra à disposition du GPC le maximum d'informations utiles à sa contribution dans la plus grande transparence. Les élus du Conseil Municipal décideront au mois de juin en séance, du choix des premières actions à retenir sur la base des propositions du GPC. Il expliquera ses choix au GPC lors de la réunion du mois de septembre.

LES CITOYENS ET AUTRES ACTEURS LOCAUX

La synthèse de chaque réunion du GPC, une fois validée, sera mise en ligne sur le site internet dédié de la commune www.agenda21paulhac.wordpress.com, pour informer au fil de l'eau les acteurs locaux des travaux en cours.

Les contributions complémentaires pourront être faites sur le site internet dédié via la « [Boîte à propositions](#) » ou en Mairie sur un « cahier des propositions ».

L'AGENDA 21 LOCAL

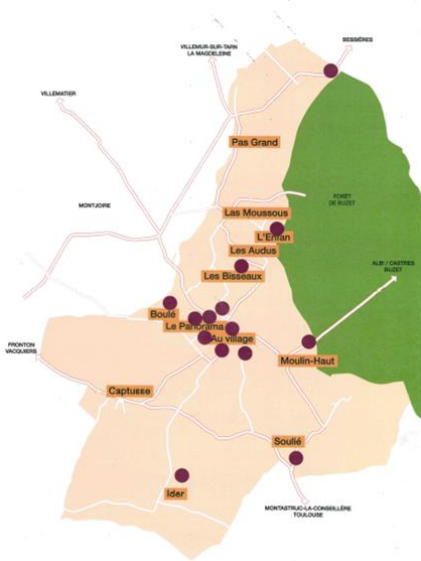
> Il répond aux finalités suivantes :

- . la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- . la protection de la biodiversité, des ressources et des milieux ;
- . l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- . la cohésion sociale et la solidarité entre toutes les générations ;
- . un développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

> et doit intégrer les éléments de démarche suivants pour favoriser le succès de la démarche :

- . la prise en compte simultanée des dimensions économique, environnementale et socio culturelle des projets ;
- . la participation ;
- . une organisation du pilotage ;
- . une évaluation partagée ;
- . une stratégie d'amélioration continue.

LE GROUPE DE PROPOSITIONS ET DE CONTRIBUTION (GPC)



Les lieux de résidence des participants au GPC

*A noter : une bonne répartition sur le territoire communal du Nord au Sud, d'Est en Ouest .
Tous les quartiers n'étant pas représentés, il faudra être attentifs à ne pas les oublier dans les réflexions et actions du groupe !*

Le Groupe de Propositions et de Contribution est constitué de :

Florence AUGE, Jean-Pierre AZALBERT, Jean-Michel BERSIA, François CHASSAT, Elisabeth CRAMAUSSEL, Julia DOREMBUS, Arnaud FORTIN, Dolores GUILLAUMET, Lucie LAURENT, Bruno LECOURT, Françoise MARIAN, Philippe RICHARD, Nathalie RUMEAU, Nathalie THIBAUD.

- un groupe de 15 personnes,
- reflet de la diversité des citoyens de la commune :
 - 6 élus / 3 employés municipaux / 6 citoyens
 - 7 hommes, 8 femmes
 - des jeunes et des toujours jeunes
 - 11 en activité sur 15 membres ...des habitants du centre de Paulhac / des habitants des alentours
Des représentants de nombreuses associations culturelles et sportives locales, des parents d'élèves de Paulhac ou d'ailleurs...